



IMMIGRATION Canada

Guide à l'intention des

- Candidats des provinces
- Travailleurs qualifiés du Québec

Instructions spécifiques du bureau des visas

Manille



Table des matières

Appendice A - Liste de contrôle

Appendice B - Spécifications pour photos

Appendice C - Instructions médicales

Ce formulaire est produit gratuitement par
Citoyenneté et Immigration Canada et ne doit
pas être vendu aux requérants.

This guide is also available in English

Appendice A

Liste de contrôle

Ce document est disponible en **format PDF seulement**. La liste de contrôle est un des formulaires que vous devez inclure dans votre demande. Assurez-vous d'imprimer ce document, de le compléter et de le joindre à votre demande.

S'il y a discordance entre ce guide et toute autre version ou publication, le présent document et les directives qu'il renferme l'emportent et doivent être suivis.

Veuillez répondre à toutes les questions et signer tous les formulaires, s'il y a lieu. Prenez note que votre signature atteste de l'exhaustivité et de la véracité, à tous les égards, des renseignements fournis dans les formulaires, qu'ils aient été remplis pour vous ou par d'autres.

AVIS IMPORTANT : Toute fausse déclaration entraînera le refus de votre demande.

Si vous ou quelqu'un agissant en votre nom fournit, directement ou indirectement, de faux documents ou fait une déclaration inexacte des faits concernant votre demande de visa de résident permanent :

- votre demande sera refusée;
- les circonstances du refus seront enregistrées dans la base de données globale sur l'immigration du Canada et
- vous et les membres de votre famille pourriez être interdits de territoire au Canada pendant deux ans en vertu du paragraphe 40(2) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Rassemblez les documents indiqués. Cochez () les items pertinents et joignez la liste de contrôle à vos documents (un trombone suffira). Placez vos documents dans une enveloppe scellée. **N'envoyez aucun document original, sauf si on vous l'indique. Les copies certifiées conformes de tous les documents sont acceptables, à moins d'indication contraire.** Si vos documents sont rédigés dans une autre langue que le français ou l'anglais, vous devez joindre une traduction notariée (certifiée) avec les originaux.

Les documents originaux vous seront retournés après qu'on les aura étudiés. Nous vous aviserons par écrit si de la documentation supplémentaire est requise. Si les documents d'état civil présentent des divergences, veuillez présenter une déclaration sous serment expliquant ces divergences.

Après avoir présenté votre demande, il vous incombe de prévenir notre bureau et de nous fournir les documents à l'appui pertinents si un changement survient dans votre :

- situation de famille (mariage, divorce, annulation, séparation légale, naissance, adoption, décès du demandeur principal ou de tout membre de la famille qui l'accompagne, y compris les petits-enfants nés d'enfants à charge);
- niveau de scolarité (obtention d'un autre diplôme);
- situation professionnelle (nouvel emploi, nouvel employeur, perte d'emploi) ; ou
- adresse/courriel/coordonnées.

Note : L'agent des visas prendra une décision en se fondant sur les documents versés au dossier au moment de l'évaluation et tout changement qui surviendra et dont nous n'aurons pas été informés retardera le traitement ou pourra entraîner le refus de la demande, ou encore l'exclusion d'un membre de la famille.

Si vous présentez une demande à titre de :

- **candidat d'une province**, vous devez utiliser la colonne **P**.

- **travailleur qualifié du Québec**, vous devez utiliser la colonne **Q**.

	P	Q
1. FORMULAIRES		
<p>Veillez consulter la rubrique « Remplissez le formulaire de demande » de notre site web pour obtenir des directives précises sur la façon de remplir chaque formulaire.</p>		
<p>FORMULAIRE DE DEMANDE GÉNÉRIQUE POUR LE CANADA (IMM 0008)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Vérifiez si vous (le demandeur principal) avez bien rempli le formulaire.</p>		
<p>PERSONNES À CHARGE ADDITIONNELLES/DÉCLARATION (IMM 0008DEP)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Ce formulaire est rempli par vous, le demandeur principal, si vous avez plus de cinq (5) membres de votre famille.</p>		
<p>ANNEXE A: ANTÉCÉDENTS/DÉCLARATION (IMM 5669)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Inclure l'Annexe A remplie par chacune des personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le demandeur principal; • l'époux ou le conjoint de fait (qu'il l'accompagne ou non); et • les enfants à charge de 18 ans ou plus (qu'il l'accompagne ou non). 		
<p>Note : Veuillez ne pas laisser de périodes inexpliquées dans vos antécédents personnels. Vous devez fournir des renseignements sur toutes vos activités sans interruption depuis l'âge de 18 ans. Veuillez indiquer également les périodes de chômage. La présentation d'une Annexe 1 incomplète retardera le traitement de votre demande et pourra même entraîner un refus de votre demande.</p>		
<p>ANNEXE 4 : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE –CANDIDATS DES PROVINCES</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>Doit être remplie par le demandeur principal.</p>		
<p>ANNEXE 4A : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE – CANDIDATS DES PROVINCES – GENS D’AFFAIRES</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>Doit être remplie par le demandeur principal.</p>		
<p>Note : Veuillez compléter l'Annexe 4A si vous êtes nommé avec l'intention de créer ou faire l'achat d'une entreprise, devenir partenaire dans une entreprise, ou en tant que travailleur autonome.</p>		
<p>ANNEXE 5 : DÉCLARATION D'INTENTION DE RÉSIDER AU QUÉBEC - IMMIGRATION ÉCONOMIQUE</p>		<input type="checkbox"/>
<p>Doit être remplie par le demandeur principal.</p>		
<p>CERTIFICAT DE SÉLECTION DU QUÉBEC (CSQ) ORIGINAL</p>		<input type="checkbox"/>
<p>L'exemplaire intitulé « Immigration Canada » pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vous-même (le demandeur principal); • votre époux ou conjoint de fait; et • vos enfants à charge. 		
<p>RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR LA FAMILLE (IMM5406)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>À remplir par chacune des personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le demandeur principal; • l'époux ou le conjoint de fait (qu'il l'accompagne ou non); et • les enfants à charge de 18 ans ou plus (qu'il l'accompagne ou non). 		

RECOURS AUX SERVICES D'UN REPRÉSENTANT (IMM 5476)

Veuillez remplir et inclure ce formulaire à votre demande si vous avez un représentant rémunéré ou non. Consultez notre [site web](#) pour plus de renseignements sur les recours aux services d'un représentant.

DÉCLARATION POUR PARENT/TUTEUR QUI N'ACCOMPAGNE PAS UN ENFANT MINEUR IMMIGRANT AU CANADA (IMM 5604)

Ce formulaire doit être rempli par le parent ou le tuteur légal qui n'accompagne pas l'enfant et qui consent à son immigration au Canada afin qu'il vive avec l'autre parent.

2. DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL

- Vous devez fournir les certificats de naissance ou autres documents officiels confirmant l'identité pour vous et chacun des membres de votre famille.

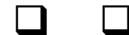
Si ...	Alors vous devez ...
vous êtes marié,	inclure le certificat de mariage.
vous êtes divorcé ou séparé légalement ou si votre mariage a été annulé,	inclure une copie de la décision finale de la cour.
votre ex-époux ou ex-conjoint de fait est décédé,	inclure le certificat de décès de votre époux ou de votre conjoint de fait.
vous avez un conjoint de fait,	fournir la preuve que cette union est durable et que vous cohabitez comme des partenaires conjugaux depuis au moins un an avant la date de présentation de votre demande. Note : Une preuve acceptable comprend notamment sans s'y limiter : <ul style="list-style-type: none"> • des comptes bancaires ou des cartes de crédit conjoints; • un titre de propriété conjointe sur la propriété résidentielle, • des baux communs, • une preuve d'achats en commun, ou • de la correspondance adressée à l'une ou l'autre des deux parties à la même adresse.

Note :

- La loi d'immigration ne reconnaît **pas** comme valide un mariage non-conforme aux lois du pays où ce mariage a été contracté.
- Les certificats de naissance, de mariage et de décès, ainsi que le *Certificate of No Record of Previous Marriage*, doivent être délivrés par le **National Statistics Office (NSO)**.

3. RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS (S'IL Y A LIEU)

- certificats de naissance des enfants;
- un certificat d'adoption délivré par une autorité nationale reconnue indiquant l'adoption autorisée et légale des enfants à charge concernés;
- preuve de la garde des enfants âgés de moins de 18 ans et preuve que les enfants peuvent être retirés à la compétence du tribunal;
- si l'autre parent des enfants ne vous accompagne pas au Canada, vous devez présenter une copie signée du formulaire « Déclaration pour parent/tuteur qui n'accompagne pas un enfant mineur immigrant au Canada » **IMM5604** (annexée à la fin de l'Annexe A) pour chaque enfant pour lequel il consent au voyage au Canada, accompagné d'une copie d'une pièce d'identité avec photo portant la signature du parent qui n'accompagne pas les enfants;
- si les enfants ne vous accompagnent pas au Canada, preuve que vous avez rempli toute obligation fixée dans les ententes de garde;
- pour tous les enfants à charge qui étaient âgés de 22 ans ou plus au moment où la demande a été présentée, une **preuve d'études à temps plein sans interruption** comprenant les documents suivants :
 - tous les relevés de notes depuis avant l'âge de 22 ans;
 - une lettre de chaque établissement d'enseignement indiquant le nombre d'heures de cours suivis par jour et le nombre de jours de cours par semaine; et
 - une preuve que vous subvenez entièrement aux besoins de cet enfant depuis avant l'âge de 22 ans.

4. DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS

Note: Veuillez **ne pas** envoyer les documents originaux avant qu'on ne vous le demande.

- Des copies des passeports ou autres documents de voyage pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et les enfants à votre charge. Veuillez inclure seulement des photocopies des pages portant :
 - le numéro de passeport,
 - la date de délivrance et la date d'expiration et
 - la photo, votre nom, et la date et le lieu de naissance.
- Si vous habitez dans un pays différent de celui dont vous avez la nationalité, joignez une photocopie de votre visa pour le pays où vous habitez actuellement.
- Vous devez détenir un passeport ordinaire ou privé au moment d'obtenir votre visa de résident permanent. Les passeports diplomatiques, officiels, de service ou pour affaires publiques **ne sont pas** valides aux fins d'immigration au Canada.

5. PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AU CANADA (S'IL Y A LIEU)

Note : Veuillez **ne pas** envoyer les documents originaux car ils ne vous seront pas retournés.

- Preuve de parenté avec votre proche parent admissible (voir la définition ci-après) au Canada, y compris l'arbre généalogique et les certificats de naissance, d'adoption ou de mariage.
- **Si votre proche parent est résident permanent du Canada :** Une photocopie de la carte de résident permanent, ou du visa de résident permanent ou de la fiche relative au droit d'établissement (IMM1000).
- **Si votre proche parent est citoyen canadien :** Un document qui constitue une preuve de citoyenneté canadienne, soit une photocopie de son passeport ou une copie de sa carte de citoyenneté canadienne.
- Une preuve attestant que votre proche parent inscrit réside actuellement au Canada. Cette preuve peut comprendre des copies des documents suivants :
 - contrats de location;
 - avis de cotisation courant de Revenu Canada;
 - lettre de l'employeur confirmant son emploi; ou
 - la première page des comptes mensuels indiquant le nom et l'adresse.

Note : Veuillez présenter un maximum de trois (3) documents confirmant la résidence.

Définition de " proche parent admissible " : Un proche parent admissible est un parent, un grand-parent, un enfant, un petit-enfant, un enfant d'un parent, un frère ou une sœur, un enfant d'un grand-parent, un oncle ou une tante, un petit-enfant d'un parent, ou votre neveu ou votre nièce ou un neveu ou une nièce de votre époux qui vous accompagne, qui réside au Canada et qui est citoyen canadien ou résident permanent.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter notre [site web](http://www.cic.gc.ca/francais/immigrer/qualifie/facteur-adaptabilite.asp) au : <http://www.cic.gc.ca/francais/immigrer/qualifie/facteur-adaptabilite.asp>

6. ÉTUDES/FORMATION/QUALIFICATIONS

Pour vous-même et votre époux ou conjoint de fait :

- **Études postsecondaires :** copies des certificats ou diplômes de formation professionnelle ou technique;
- **Études collégiales ou universitaires :** copies des certificats de fin d'études et diplômes ou certificats délivrés par un collège ou une université et le comité d'évaluation;
- **Relevés de notes :** copies certifiées conformes des relevés de notes pour tous les diplômes;
- Si vous êtes actuellement inscrit à un programme d'études, vous devez fournir une lettre du directeur du département indiquant la date prévue de la fin de votre programme d'études et la date prévue d'obtention du diplôme;
- **Certificats de qualification professionnelle :** copies des certificats de qualification professionnelle (p. ex. ingénieur, comptable, infirmière autorisée, médecin, enseignant, architecte, etc.).

Note : Veuillez **ne pas** présenter de certificats de formation de routine, de certificats d'appréciation ou de certificats d'assiduité.

7. EXPÉRIENCE DE TRAVAIL (RÉSERVÉ À L'USAGE DU DEMANDEUR)

- copies des contrats de travail de vos anciens employeurs et de votre employeur actuel accompagnés d'une traduction française ou anglaise;
- les attestations d'emploi originales et à jour de vos anciens employeurs et de votre employeur actuel pendant la période de (10) ans qui précède la date de votre demande. Les lettres doivent être rédigées sur du papier à lettre de la compagnie avec en-tête et sceau officiels, être signées par l'agent ou le superviseur responsable et l'adresse complète de la compagnie doit y être inscrite ainsi que les numéros de téléphone et de télécopieurs, courriel et site web.

Chacune des lettres doit contenir les renseignements suivants :

- la période précise au cours de laquelle vous avez travaillé au sein de la compagnie;
- les postes que vous avez occupés au cours de cette période ainsi que la période au cours de laquelle vous avez occupé chaque poste;
- tous les détails sur les principales responsabilités et les tâches qui vous incombaient dans le cadre de chacune de vos fonctions;
- le salaire annuel total ainsi que les avantages y ayant trait;
- le nombre d'heures de travail par semaine;
- la signature de votre superviseur immédiat ou de l'agent du personnel de la compagnie; et
- une carte d'affaires du signataire.

Note : Si vous n'êtes pas en mesure de fournir un certificat de travail d'un employeur, veuillez joindre une lettre d'explications et tout autre document (par exemple des contrats d'emploi, descriptions de postes, évaluations du rendement décrivant les fonctions du poste) à l'appui de votre déclaration relative à l'emploi en question, et fournissez les renseignements comme il est indiqué ci-dessus.

8. TRAVAIL OU ÉTUDES AU CANADA (LE CAS ÉCHÉANT)



Si vous, votre époux ou votre conjoint de fait êtes ou étiez ...	Alors vous devez fournir ...
un étudiant étranger	<ul style="list-style-type: none"> • la preuve que vous résidiez légalement au Canada depuis au moins 12 mois avant la présentation de votre demande; • une photocopie de votre permis d'études; • la preuve de votre statut d'étudiant; • une preuve d'inscription de votre établissement d'enseignement.
un travailleur étranger temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • la preuve que vous résidiez légalement au Canada depuis au moins 12 mois avant la présentation de votre demande; • une photocopie de votre permis de travail; • une lettre d'emploi (certificat de travail); • toute autre preuve d'emploi au Canada.

9. DÉCLARATION AU SUJET DES MEMBRES DE LA FAMILLE QUI N'ACCOMPAGNENT PAS LE DEMANDEUR PRINCIPAL (S'IL Y A LIEU)



Si vous omettez d'inclure un membre de votre famille dans votre demande, il sera exclu à titre de membre de la catégorie du regroupement familial pour les demandes futures de parrainage aux fins d'immigration au Canada.

10. CERTIFICATS DE POLICE ET ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE

Veillez consulter notre [site web](http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp) au : <http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp> afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police de tout pays où vous avez vécu pendant plus de six (6) mois depuis l'âge de 18 ans.

Note : Pour les demandes reçues au BRC avant le 26 juin 2010, vous devez soumettre au BRC les certificats de police avec votre demande dûment remplie ainsi que les documents requis, à l'intérieur du **délaï de 120 jours** alloué par le BRC.

Si votre demande est reçue au BRC le ou après le 26 juin 2010, il est fortement recommandé d'envoyer vos certificats de police au BRC avec votre demande. Si vous ne pouvez pas obtenir tous les certificats de police nécessaires, vous pouvez quand même envoyer votre demande au BRC sans les certificats de police. Toutefois, si votre demande est référée au bureau des visas pour le traitement, vous devrez être prêt à les envoyer quand le bureau des visas vous les demandera.

11. MODE DE PAIEMENT

Veillez suivre les instructions qui suivent pour acquitter les droits exigés. Si vous n'acquitez pas les droits exigés, nous vous renverrons votre demande. Les droits de traitement **ne sont pas** remboursables.

Instructions de paiement pour les paiements soumis à l'Ambassade du Canada à Manille

Le paiement des frais peut être effectué au moyen de mandat poste, traite bancaire ou chèque certifié valide 30 jours après la date de votre paiement. Libellez le mandat, traite ou chèque au nom de « **Ambassade du Canada – Manille** » pour paiement en pesos et dollars canadiens. Nous n'acceptons aucun paiement en espèces. **Ne pas expédier de somme en espèces par la poste.**

12. EXIGENCES PHOTOS

Veillez fournir **six (6) photos** prises au cours des six (6) derniers mois pour vous et chaque membre de votre famille. Suivez les directives sur les « photos » de votre guide ainsi que celles de l'**Appendice B : Spécifications pour photos.**

Note : Inscrivez à l'**endos de chaque photo**, le nom de la personne qui apparaît sur la photo ainsi que sa date de naissance et la date à laquelle la photo a été prise.

Envoi de votre demande

Envoi au bureau des visas

Placez vos documents dans une enveloppe scellée et expédiez à l'adresse suivante :

**The Canadian Embassy
Visa Section
PO Box 2168, Makati Central PO
Makati City 1200
Philippines**

Vous pouvez également la remettre en personne ou l'envoyer par messenger à l'adresse suivante :

**Canadian Embassy
Visa Section
RCBC Plaza Tower 2, 6th Floor
6819 Ayala Avenue
Salcedo Village, Makati City**

Si vous souhaitez faire affaire avec un service de messagerie commerciale, nous avons conclu une entente avec DHL Worldwide Express qui garantit la livraison sécuritaire de votre demande d'immigration dûment remplie à notre bureau; par contre, rien ne vous oblige à choisir DHL plutôt qu'un autre messenger commercial. Aux fins de suivi, veuillez conserver le numéro d'expédition du bordereau de messagerie.

Entrevues

S'il y a lieu, vous serez convié en entrevue à l'Ambassade du Canada à Makati.

Nous joindre

Dans le but d'améliorer notre efficacité et de réduire les délais de traitement, nous privilégions, dans la mesure du possible, la communication par courriel avec les demandeurs. Nous nous efforçons de répondre au courrier que nous recevons dans un délai de 28 jours ouvrables. Veuillez noter que nous ne répondons pas aux demandes de renseignements courantes si la demande est traitée dans les délais de traitement habituels. Les délais de traitement habituels sont affichés dans notre site web à l'adresse :

www.philippines.gc.ca.

Pour votre référence, notre adresse courriel est la suivante : manil.immigration@international.gc.ca.

État des biens personnels

Je certifie que la liste suivante de mes actifs et passifs est une déclaration complète et véridique de mes avoirs personnels et qu'elle a trait précisément aux sections de ma *Demande de résidence permanente au Canada* qui concernent l'argent que j'emmènerai au Canada ainsi que mes dettes et obligations.

Nom : _____ Date : _____

Signature : _____

Avoirs

A. Dépôts bancaires

Comptes d'épargne et compte courant (Spécifier la devise)			Dépôts fixes (Spécifier la devise)		
Date ouverture	Numéro de compte	Solde courant	Date de dépôt initial	Date de maturité	Solde courant
TOTAL CDN\$				TOTAL CDN\$	

B. Biens immeubles (Spécifier la devise)

Adresse complète	Année d'achat	Hypothéqués		Prix d'achat	Estimation de la valeur marchande
		Oui	Non		
		—	—		
		—	—		
		—	—		
		—	—		
		—	—		
		—	—		
				TOTAL CDN\$	

Appendice B

Spécifications pour photos

Notes au demandeur

APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE

- Les photos requises pour l'immigration **sont différentes** des photos passeport.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photos spécifié dans ce guide.

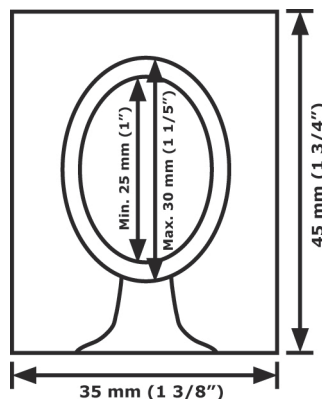
Notes au photographe

Les photos doivent :

- montrer une vue de face complète de la tête et des épaules, la figure étant centrée au centre de la photo;
- avoir un **arrière-plan uni, blanc**;
- être identiques (en noir et blanc ou couleur), reproduites à partir du même négatif sans retouches ou exposées en même temps par image composite ou chambre multi-objectifs.

Les photos doivent :

- mesurer entre 25 mm et 30 mm (1 po et 1 1/5 po) du menton au sommet de la tête;
- avoir 35 mm x 45 mm de dimension finie.



Appendice C

Instructions médicales

Toutes les personnes incluses dans votre demande, qu'elles vous accompagnent ou non, devront subir un examen médical effectué par un médecin désigné. Veuillez noter que, dans le cas d'un parent divorcé ou séparé qui a la garde conjointe ou exclusive d'un enfant mineur, cet enfant est considéré comme personne à charge, même s'il réside habituellement avec l'autre parent et n'accompagne pas le demandeur au Canada.

Nous vous ferons parvenir des instructions relatives à l'examen médical dès que nous aurons reçu et examiné votre *Demande de résidence permanente au Canada*.

Vous devrez assumer les frais liés à l'examen médical pour tous les membres de votre famille.

Au moment de l'examen médical, vous et les membres de votre famille devrez présenter des passeports individuels comme pièce d'identité. Si chaque membre de votre famille n'est pas titulaire d'un passeport individuel, vous devez en demander un dès maintenant.

Le visa de résident permanent est valide pour la même période que les résultats des examens médicaux, soit douze mois à compter de la date du premier examen ou test.